



FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF  
prévu à l'article L 126-6-1 du CASF

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... / .....

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- en qualité de personne âgée de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail
- en qualité de personne handicapée

J'ai pris connaissance que cette inscription est facultative et que ma radiation peut intervenir à tout moment sur simple demande de ma part.

Renseignements complémentaires facultatifs

Je déclare bénéficier des interventions suivantes, à mon domicile :

- service d'aide à domicile :  
nom du prestataire : .....  
n° de téléphone du prestataire : .....
- service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) :  
nom du prestataire : .....  
n° de téléphone du prestataire : .....
- Portage de repas à domicile :  
nom du prestataire : .....  
n° de téléphone du prestataire : .....
- d'un autre service à domicile :  
nature : .....  
nom du prestataire : .....  
n° de téléphone du prestataire : .....
- Je déclare ne bénéficier d'aucun service à domicile.

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom / prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : ..... / .....

Médecin traitant : ..... Téléphone : .....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués pour la présente demande.

Je m'engage à signaler au CCAS de ..... toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte d'urgence.

Fait à ..... , le .....

Signature

Dispositions relatives à la loi du 06 janvier 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 06 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont informées que :

1 - toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'inscription du dossier ou l'enregistrement du demandeur.

2 - Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte d'urgence.

3 - En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.

Cette demande doit être adressée au maire de votre commune de résidence